

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 décembre 2008

---

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2008 - (n° 1266)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 237

présenté par  
M. Brard et M. Sandrier

-----  
**ARTICLE 50**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de l'amendement ne sont pas favorables à la création du Conseil de normalisation des comptes publics, estimant que ces compétences pourraient être utilement exercées par la Cour des Comptes.